

*Questions orales*

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** Je crois que la Société y parviendra. Je pense qu'elle aidera à stabiliser le coût de l'énergie électrique, et qu'elle se montrera plus efficace que tout autre organisme. Quant à la composition du conseil d'administration, on étudie actuellement si le MEER y sera représenté.

**M. Howie:** Le ministre voudrait-il nous dire quand il compte communiquer aux provinces la formule de partage des frais concernant Lepreau, Fundy et autres projets semblables que la Société pourrait entreprendre?

**M. Gillespie:** Oui. A trois heures, je déposerai le mémoire relatif à l'entente que j'ai conclue avec les trois premiers ministres des Maritimes. Ce mémoire fait état des modalités de partage des frais concernant Lepreau.

\* \* \*

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

RÉFÉRENCE À UNE MOTION PRÉSENTÉE PLUS TÔT AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, en l'absence de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au premier ministre. Comme plusieurs membres du gouvernement ont refusé leur consentement à la motion que je voulais proposer conformément à l'article 43 du Règlement . . .

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** Le député doit poser sa question.

**M. Corbett:** Les pays du monde libre doivent-ils en conclure que le gouvernement approuve ces meurtres et ces crimes?

**Des voix:** Oh!

\* \* \*

**LA MAIN-D'ŒUVRE**

LES PERMIS DE TRAVAIL TEMPORAIRES AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle découle du fait qu'une bonne partie du matériel de production utilisé au Canada est de fabrication étrangère et que les entreprises canadiennes doivent souvent compter sur des ressortissants étrangers pour obtenir des conseils techniques rapides ou des réparations sur place lorsque ce matériel tombe en panne.

Le ministre a-t-il ordonné à ses services d'émettre des permis de travail temporaires à ces ressortissants étrangers en pareils cas pour éviter l'interruption de notre production.

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Nous réglons ces problèmes cas par cas. Nous sommes parfois critiqués parce que lorsque nous autorisons des ressortissants étrangers à entrer au Canada pour qu'ils puissent

[M. Howie.]

assurer le fonctionnement de certains matériels, que ceux-ci restent ensuite dans notre pays pour continuer à faire fonctionner ce matériel, accomplissant ainsi des tâches que pourraient accomplir des Canadiens.

Toutefois, lorsque nous sommes convaincus qu'une demande porte sur un matériel faisant par exemple l'objet d'un brevet qui doit rester secret ou dans les cas où l'on ne dispose pas du temps nécessaire pour trouver un Canadien capable de faire fonctionner ce matériel, nous émettons alors un permis temporaire faisant ainsi de notre mieux pour faciliter les choses à l'entreprise.

**M. Epp:** C'est précisément là que se pose le problème, monsieur l'Orateur. En attendant que par le truchement de ses fonctionnaires le ministère ait étudié s'il y a lieu d'accorder un permis de travail temporaire, la production subit de tels retards que ce sont des employés canadiens qui se retrouvent menacés de licenciement.

Différentes sociétés ont demandé à ce que soit institué un système différent en vertu duquel les demandes seraient déposées auprès des fonctionnaires locaux du ministère de la Main-d'œuvre, une enquête rapide pourrait avoir lieu et des ressortissants étrangers pourraient être admis si leur présence est jugée nécessaire. Il est idiot d'attendre que le processus bureaucratique ait suivi son cours pendant que du matériel de production demeure arrêté.

**M. Cullen:** Si le député fait allusion à des cas particuliers, nous nous ferons un plaisir de les étudier. Néanmoins, nous avons l'obligation de veiller à ce que des Canadiens soient embauchés s'il s'en trouve de disponibles pour effectuer le travail nécessaire. Nous devons rester vigilants et veiller à ce que ces demandes ne soient pas utilisées comme subterfuge pour faire employer des étrangers mais nous faisons de notre mieux pour faciliter les choses aux sociétés lorsque la situation le justifie.

\* \* \*

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

L'ENQUÊTE SUR LES INFRACTIONS À LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. De son propre aveu, le bill C-40 qu'il a présenté et qui concerne la commission des investigations sur les accidents de transport ne figurera vraisemblablement pas parmi les plus hautes priorités d'ici aux élections, et même à supposer qu'il ait priorité, il faudrait sans doute un délai de deux ans environ avant qu'on puisse établir une direction des investigations sur les accidents.

Dans ce cas-là, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pendant cet intervalle qui peut se prolonger trois à quatre ans, pour rassurer les passagers du transport aérien qui s'inquiètent de toutes les infractions à la sécurité aérienne qui se sont produites et dont les journaux ont parlé ces derniers temps?